

de nommer les comités qui doivent l'aider dans sa tâche, ce bill alors ne s'impose pas.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je voterai en faveur du bill et j'expliquerai au député les motifs de ma décision. J'estime que ce bill, sous sa forme actuelle, apportera une modification inutile à la loi. Mon honorable ami a dit qu'il a le plus grand respect pour chaque membre de la Commission à l'exception d'un mouton noir, qui appartient à cette grande famille qui administre la capitale nationale. J'ignore à qui il fait allusion. Cependant, s'il y a seulement un mouton noir dans ce troupeau je pense que c'est une bonne moyenne. Il vaudrait mieux qu'il n'y en eût pas, mais je doute que ce soit possible.

Le député désire un comité supplémentaire de cinq à douze membres. Selon lui, il y a beaucoup de confusion au sujet de la capitale nationale et, à cause de cette confusion, à cause de la pénurie de gens d'expérience, et de leur ignorance des problèmes de la ceinture verte, nous devrions avoir un comité de cinq à douze membres. Il doit comprendre, comme nous tous, que plus nous avons de comités et plus ces comités comportent de membres, moins ils seront efficaces.

Ce qui m'étonne, c'est que lorsque le député était ministre il n'a pas recommandé l'institution d'un tel comité. Il dit qu'il n'a pas réussi à faire accepter l'idée de ce comité au gouvernement actuel. Cependant, il n'a pas parlé de son échec alors qu'il était ministre. J'ignore la raison de son mutisme sur ce point. La plupart des membres de la Commission de la capitale nationale ont été nommés par son gouvernement et sur sa recommandation. En fait, la plupart sont toujours membres de la Commission. Je ne dis pas que c'est la raison de leur incapacité à s'occuper des problèmes de la ceinture verte; ce n'est pas, j'en suis sûr, ce que le député avait à l'esprit.

En tout cas je voterai en faveur de ce projet de loi mais je crains, s'il est adopté, qu'il n'augmente la confusion actuelle en raison du nombre de comités que nous avons aujourd'hui. A toutes fins pratiques, si cette mesure vise à protéger les gens de la ceinture verte qui sont menacés d'expropriation, alors l'honorable député ferme l'écurie après que le cheval a été volé.

Pour ce qui est du côté ontarien, la plus grande partie de l'expropriation est déjà terminée. Aucune expropriation ne doit être faite du côté québécois par négociation. S'il s'agit de protéger les gens qui seront expropriés, il n'en reste qu'un très petit nombre.

[M. Tardif.]

Lorsque je faisais partie de l'opposition, bien des personnes se sont adressées à moi et à l'ancien député de Carleton et ont demandé de présenter des instances afin d'obtenir un traitement équitable. Dans bien des cas, ces gens n'ont pas obtenu un règlement équitable. Je suis sûr que le personnel actuel de la Commission de la capitale nationale peut recueillir les données afin de s'assurer que les plans de la ceinture de verdure seront excellents pour la ville d'Ottawa. Tout d'abord, il dispose d'un grand nombre de spécialistes qui peuvent fournir des renseignements à la Commission de la capitale nationale. Ils n'ont pas besoin d'être membres d'un comité. Je suis sûr que les membres du personnel de la Commission de la capitale nationale accepteront cette nouvelle tâche et seront prêts à sacrifier une partie de leurs loisirs afin d'accomplir le travail que nous attendons d'eux.

Que je sache, il ne reste que quelques parcelles de terrain à exproprier en vertu des plans actuels de la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement de la ceinture de verdure. Cet après-midi, le député a fait allusion au fait que la Commission a des projets de centres récréatifs, de petites industries et plusieurs autres choses qui seront situées plus tard dans la ceinture de verdure. Si ces plans existent déjà et si nous avons besoin de conseillers pour les modifier de quelque façon, je suis sûr que nous pouvons le faire sans avoir à créer un comité.

Cependant, je voterai en faveur du projet de loi si nous en arrivons là et voici pourquoi: Même s'il n'y a que quelques personnes qui doivent être expropriées ou s'il y a des personnes qui ont été expropriées et qui sont insatisfaites du traitement qu'elles ont reçu de ceux qui ont évalué leur propriété lors de l'expropriation par la Commission de la capitale nationale, je voterai en faveur de cette mesure afin qu'elles puissent présenter des instances au comité. Je connais un grand nombre de personnes appartenant à l'Association des propriétaires d'habitations de la zone de verdure qui m'ont présenté des instances à maintes reprises, ainsi qu'à l'ancien député de Carleton et à tous ceux qui font partie de la Commission de la capitale nationale mais sans grand succès. Si l'adoption de cette mesure fournit à ces gens une autre occasion d'exposer leurs griefs, alors je suis en faveur. J'espère qu'ils remporteront plus de succès que ceux qui se sont présentés à la Commission de la capitale nationale lorsque la plus grande partie de l'expropriation a été faite, en 1958, 1959, 1960 et 1961.